



Accident sur le parking privé de ma société

Par Visiteur

Je précise avant tout que je suis sur le coup d'une annulation de permis, mais que mon véhicule est toujours assuré.

Étant en déplacement professionnel, mon véhicule est resté sur mon lieu de travail (entrepôt avec parking privé). Le soir, nous rentrons les véhicules privés à l'intérieur de l'entrepôt.

N'étant pas là, mon chef a donné les clés de mon véhicule à un stagiaire pour le rentrer dans l'entrepôt.

Le stagiaire fait une marche arrière sur le parking, monte sur un terre-plein et occasionne des dégâts sur mon véhicule.

Le stagiaire en question a 19 ans et n'a pas de permis de conduire.

Le patron de mon entreprise me propose de faire un faux constat qui impliquerait un camion lui appartenant. Dois-je accepter?

Vers qui dois-je me retourner, qui est fautif, dois-je porter plainte?

Par Visiteur

Bonjour monsieur,

Le patron de mon entreprise me propose de faire un faux constat qui impliquerait un camion lui appartenant. Dois-je accepter?

C'est illégal cela dit, cela vous permettra d'être indemnisé de votre préjudice. Si le jeune stagiaire était sans permis, cela veut dire qu'il devra payer de sa poche. éventuellement, ce dernier pourra se retourner contre l'employeur qui devra alors vous indemniser de sa poche (responsabilité du fait de ses préposés). L'assurance ne prendra en tout cas pas en charge l'indemnisation.

Si c'est votre employeur qui vous indemnise, vos relations de travail futures seront plus compliquées. Aussi, il vous appartient de faire un choix:

-Vous acceptez de faire une fausse déclaration qui facilitera votre indemnisation ainsi que vos rapports avec votre employeur au risque que l'assurance se rende compte de la fausse attestation.

-Vous refusez, l'indemnisation sera plus difficile (il faudra peut-être aller en justice), vos relations avec votre employeur seront détériorées mais vous ne prendrez aucun risque avec votre assurance.

Bien cordialement.

Par Visiteur

Merci de votre réponse, dans l'hypothèse où je refuserais de faire un faux constat, puis-je démissionner, et ensuite porter plainte, (contre le patron ou le jeune stagiaire), et lui demander des dommages et intérêts? Si je vais en justice, quel délai faut-il compter pour que l'affaire soit résolue? merci

Par Visiteur

Bonjour,

Merci de votre réponse, dans l'hypothèse où je refuserais de faire un faux constat, puis-je démissionner, et ensuite porter plainte, (contre le patron ou le jeune stagiaire), et lui demander des dommages et intérêts?

Oui, si vous portiez plainte avec constitution de partie civile pour conduite sans permis de conduire mais franchement le jeu n'en vaut pas la chandelle. Les dommages et intérêts ne seront pas supérieurs à l'indemnisation du préjudice lié à

voiture accidenté.

Si je vais en justice, quel délai faut-il compter pour que l'affaire soit résolue?

Entre 1 et trois ans en principe. Parfois moins mais c'est rarissime.

Bien cordialement.